

## Délibération n°2016.00102

Aménagement - ZAC de la Villette aux Aulnes -  
Approbation du compte rendu annuel à la collectivité  
locale (CRACL) pour l'année 2015

Séance du 10 novembre 2016

.....  
**Département de la Seine et Marne**

**Arrondissement de Meaux**

**Canton de Mitry-Mory**

**Nombre de Conseillers Municipaux**

en exercice : 33

présents : 22

absents excusés représentés : 10

absent excusé non représenté : 1

.....

L'an deux mille seize, le 10 novembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 04 novembre, s'est réuni à l'Hôtel de ville – 11/13 rue Paul Vaillant Couturier à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

**PRESENTS :**

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, Mme Naïma BOUADLA, M. Luc MARION, M. Jacques DURIN, M. Gilbert TROUILLET, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Mohamed KACHOUR (départ à 21h38, délibération n°2016.00107), M. Sylvain BERNARD, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, Mme Dominique MANIERE, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU

**ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :**

Mme Audrey MERET donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Jean-Pierre BONTOUX donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Farid DJABALI donne pouvoir à M. Benoît PENEZ, Mme Claire KAHN donne pouvoir à M. Gilbert TROUILLET, M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO (à partir de 21h38, délibération n°2016.00107), Mme Julie MOREL donne pouvoir à M. Franck SUREAU, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Guy DARAGON, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE, M. Sun-Lay TAN donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU

**ABSENT EXCUSÉ NON REPRESENTÉ :**

Mme Isabelle PEREIRA

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Marianne MARGATE

Hôtel de Ville  
Secrétariat général  
11/13, rue Paul  
Vaillant-Couturier  
77297 MITRY-MORY  
Tél : 01 60 21 61 10  
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net  
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## Délibération n° 2016.00102

### Aménagement - ZAC de la Villette aux Aulnes - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) pour l'année 2015

---

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Laure GREUZAT, Adjointe au Maire, déléguée à l'économie et l'emploi commerce de proximité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en l'application de l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme, le concessionnaire doit fournir chaque année un compte rendu financier relatif à l'opération publique d'aménagement qui lui a été concédée,

Considérant que ce compte rendu comporte, outre le rappel des données générales de l'opération et des acquisitions et cessions foncières réalisées pendant la durée du précédent exercice, un bilan prévisionnel actualisé faisant apparaître l'estimation des dépenses et recettes de l'opération restant à réaliser ainsi que le plan de trésorerie actualisé,

Considérant que la lecture du compte rendu 2015 de l'opération de la ZAC de la Villette-aux-Aulnes, peut être éclairée par les éléments suivants :

#### Situation au 31 décembre 2015 :

Le total cumulé des dépenses s'élève à 26 227 328,72 € HT dont 261 919,42 € HT au titre de l'exercice 2015 avec 79 801,70 € HT pour les travaux de VRD, 16 410,79 € HT pour les honoraires divers, 7 576 € HT pour les impôts fonciers, 5 024 € HT de frais de notaire et d'agence immobilière, 21 567,34 € HT de frais financiers et 131 539,59 € HT de rémunération de la société.

Le total des recettes constatées au 31 décembre 2015 s'élève à 24 791 685,06 € HT dont au titre de 2015 : 355 245,50 € HT correspondant principalement à la cession des biens situés au 17 et 19 de la rue de Paris pour un montant de 340 433,33 € HT. Les intérêts financiers s'élèvent à 2,71 € HT et une indemnité de 14 809,46 € HT.

#### Equilibre financier et perspectives 2016 et au-delà :

Il n'y a plus d'emprunt en cours sur la ZAC. Deux lignes de trésorerie pour un montant cumulé de 1 480 000 € ont été mobilisées pour financer le manque de trésorerie de l'opération, lignes de trésorerie désormais intégralement remboursées. Aucune avance de trésorerie n'a été demandée à la collectivité pour l'année 2015.

Les dépenses restantes seront principalement liées la réalisation d'une étude de pollution pour la cession d'un lot ainsi qu'à la réalisation de travaux de viabilisation autour des lots restants à commercialiser soit 343 634 € ainsi que la participation au titre du fonds de concours à hauteur de 500 000 €.

Les principales recettes attendues sur la ZAC sont de l'ordre de 3 288 483 € correspondant à la cession des derniers lots de la ZAC.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 300-5,

Vu le Compte rendu à la collectivité locale pour l'année 2015 de l'opération dénommée « ZAC de la Villette-aux-Aulnes »,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et développement durable du 17 octobre 2016,

**DELIBERE**

<b>SUFFRAGES EXPRIMES :</b>	<b>25</b>
<b>POUR :</b>	<b>25 dont 8 par mandat</b> Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
<b>ABSTENSIONS :</b>	<b>7 dont 2 par mandat</b> Monsieur Gérard GAUTHIER, Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Sun Lay TAN

**APPROUVE** le Compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) pour l'année 2015 concernant l'opération d'aménagement de la ZAC de la Villette-aux-Aulnes concédée à la SEMMY.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



.....  
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.